

# Conférence de Territoire

Seine-et-Marne

Compte rendu de la 14<sup>ème</sup> Conférence de Territoire  
de Seine-et-Marne  
du Mardi 14 janvier 2014 – 14 heures  
IFSI de MELUN

Le quorum n'étant pas atteint, la séance débute à 14 h 30.

Mme AUTREUX présente ses vœux aux membres présents. Elle remercie M. ELGHOZI, Président de la CRSA, d'être présent à cette séance.

Mme AUTREUX rappelle l'ordre du jour et fait part du changement dans son ordonnancement puisque l'intervention de M. EL GHOZI prévue au point n° 4 se fera en point n° 2.

- 1 Approbation du compte rendu de la conférence de territoire du 1<sup>er</sup> octobre 2013
- 2 Présentation des travaux de la CRSA
- 3 Présentation du programme de travail de la délégation territoriale de Seine-et-Marne
- 4 Présentation de la plateforme hospitalière de Melun
- 5 Questions diverses

## **1 Approbation du compte rendu de la conférence de territoire du 1<sup>er</sup> octobre 2013**

La salle n'ayant ni questions, ni remarques particulières sur le dernier compte rendu, celui-ci est approuvé.

## **2 – Présentation des travaux de la CRSA** (document joint en annexe)

M. EL GHOZI remercie la conférence de territoire de l'accueillir.

Actuellement, il rencontre les conférences de territoires afin de voir comment ces instances peuvent travailler ensemble pour la démocratie en santé, pour faire évoluer les pratiques et le système de santé.

Il a été constaté que la participation aux séances des conférences de territoires s'est dégradée. Il faut trouver un moyen de motiver les membres qui sont, pour la plupart, des élus.



Mme AUTREUX revient sur la faible participation des élus. S'ils pouvaient se faire représenter, il y aurait une meilleure participation aux instances.

De plus, concernant la présence des Présidents des conférences de territoires aux séances de la CRSA, elle précise que tous ne sont pas conviés.

M. EL GHOZI indique que la représentation des élus n'est pas prévue par la loi. En cas de vote lors d'une séance, seuls les élus peuvent voter. Toutefois la représentation des élus peut être discutée.

Concernant la présence des Présidents des conférences de territoires, un temps de parole peut être donné.

Dr BOKOBZA souhaite un meilleur retour des actions et propositions de la conférence de territoire.

M. EL GHOZI précise que si une recommandation doit être portée par la CRSA il faut en parler à son Président qui peut porter la parole des acteurs.

M. LEGENDART précise qu'à chaque moment important, les avis émis en conférence de territoire ont été retenus par l'ARS.

La santé mentale en est un exemple, et comme il l'a dit lors de la dernière conférence, il reviendra sur le sujet.

Un membre de la conférence de territoire souhaite connaître la composition de la commission en santé mentale de la CRSA.

M. EL GHOZI est d'accord pour la diffuser. Il précise que la CRSA a prévu de faire des groupes de travail qui pourront inviter qui ils souhaitent.

Il ne faut pas hésiter à faire remonter les questions et interrogations.

Mme BOUBET fait remarquer que l'on dit souvent que la question des soins n'est pas le sujet des élus. Peut-être est-ce pour cela qu'ils ne viennent pas en réunion.

La santé fait partie du monde médical, mais pas la prévention (sport, culture...). Si l'on dit que la santé est l'affaire de tous cela fera sans doute avancer les choses.

M. EL GHOZI précise que l'on parle de santé et non de soins. Il précise à cette occasion qu'on ne parle plus de « démocratie sanitaire » mais de « démocratie en santé ».

M. BRESSON rappelle que dans son avis sur le schéma de démocratie sanitaire, le bureau avait souhaité que la CRSA soit représentée lors des conférences de territoire.

M. EL GHOZI estime que cela serait intéressant. Il verra comment faire.

### **3 - Présentation du programme de travail de la délégation territoriale de Seine-et-Marne**

Les collaborateurs de la délégation territoriale présentent leurs objectifs. (documents joints en annexe)



M. ROCHETTE souhaite connaître le montant consacré aux opérations de restructuration des EHPAD.

M. LEGENDART répond que sur 116 EHPAD dans le département, 28 établissements sont publics. Un certain nombre de ces structures est fortement dégradé.

Lorsqu'un établissement est identifié, l'ARS fait une pré-orientation (subventions CNSA plus prise en charge des crédits non reconductibles Assurance Maladie).

Il n'y a pas de montant prédéterminé, l'objectif de la démarche étant de pré-flécher soit des demandes de crédits CNSA, soit de crédits non reconductibles pour prise en charge d'intérêts d'emprunt.

Concernant l'accueil de jour : si les places autorisées ne sont pas installées dans les 3 ans, les crédits sont perdus.

M. GOBIN demande s'il est possible que le laboratoire d'analyse pour l'eau, envoie directement les résultats aux établissements plutôt que les faire passer par la délégation territoriale qui les retransmet ensuite

F. SOURD lui répond que ce n'est pas possible car les analyses sont vérifiées sur plusieurs points par le service contrôle sanitaire et sécurité des milieux et ensuite transmises aux établissements.

Evidemment, en cas de résultats nécessitant une intervention immédiate, le gestionnaire sera averti immédiatement.

#### **4 – Présentation de la plateforme hospitalière de Melun**

M. PELJAK, directeur du centre hospitalier de Melun présente la nouvelle plateforme public/privé de l'hôpital de Melun. (document joint en annexe)

Il rappelle que le principe de cette plateforme est d'assurer la permanence des soins. Les patients auront un libre accès au public et au privé.

M. LEGENDART indique qu'une partie est financée par des fonds publics. Le libre choix du patient sera respecté, et s'il n'est pas en mesure de s'exprimer, les actes se feront en tarif opposable.

Les praticiens ont signé une convention.

Le secteur privé s'est engagé à accepter les contrôles des pratiques tarifaires faits par l'ARS.

M. ROCHETTE souhaite connaître le montant de l'aide accordée et la place de la clinique des Fontaines dans cette plateforme.

M. LEGENDART répond sur l'aide accordée qui est de 50 millions d'euros.

M. PELJAK revient sur la place de la clinique des Fontaines. La plateforme est un partenariat entre le centre hospitalier de Melun et la clinique St Jean-l'Ermitage. Il n'est pas prévu que la clinique des Fontaines soit installée sur le site.

M. ROCHETTE souhaite savoir à quel moment la clinique ouvrira, car dans la présentation, le calendrier ne fait état que des travaux concernant l'hôpital.

M. PELJAK répond que la clinique et l'hôpital ouvriront en même temps.

M. LEGENDART précise que c'est un dossier lourd. Le Directeur Général de l'ARS a pesé de tout son poids afin qu'il soit mené à terme. Il précise que le Directeur Général de l'ARS l'a désigné chef de projet pour l'Agence.

Mme VITTE souhaite savoir pourquoi la gestion du bloc opératoire et des urgences a été confiée au privé.

M. PELJAK répond que c'est une question d'efficacité. Le secteur privé possède 230 lits, la gestion du bloc lui revient, mais avec une mutualisation avec le secteur public qui aura accès au bloc.

M. MONCHI précise que le secteur privé possède plus de chirurgiens, qui utilisent le bloc.

M. GOBIN revient sur le projet de signature en 2007 d'un accord dans lequel entrait la clinique des Fontaines. Où en est-on ?

M. MONCHI explique que l'accord n'a pas été mené à son terme, mais si la clinique des Fontaines souhaite venir, la porte n'est pas fermée.

M. PELJAK souligne qu'on ne reviendra pas sur les fondamentaux.

M. LEGENDART précise que se sera un projet structurant. Des discussions devront être rouvertes avec les acteurs du territoire.

La salle n'ayant plus de questions, Mme AUTREUX remercie les membres présents.

La date de la prochaine séance n'est pas encore arrêtée, mais lors de celle-ci il y aura à l'ordre du jour le renouvellement de certains membres du bureau.

La Présidente de la conférence de territoire,



Lydie AUTREUX